

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 14 avril 2022

Budget Primitif
de l'année 2022

Délibération n° 004/2022

L'an deux mille vingt deux le 14 avril, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude , BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
LUCIANI Paul, SCHALK Thierry, CHAPOT Thomas , Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

MARCAGGI Séraphine à VINCILEONI Antoine

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
CASASOPRANA Olivier
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents ou représentés : 08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose :

Le Budget Primitif 2021 qui intègre les restes à réaliser et les résultats de l'exercice antérieur s'établit à 601 267,79 €

<u>Section de Fonctionnement :</u>	Recettes	387 082,76 €
	Dépenses	387 082,76 €

Est intégré en recette de fonctionnement, l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021 qui s'établit à 92 256,64 €

Il faut noter que les recettes inscrites au budget 2021 restent prudentes.

<u>Section d'Investissement :</u>	Recettes	214 185,03 €
	Dépenses	214 185,03 €

En recettes d'investissement :

- La reprise du résultat du CA 2021 en recette d'investissement s'élève à 69 205,86 €
- Le prélèvement sur la section fonctionnement est prévu pour un montant de 19 411,97 €.
- Les recettes propres de la section Investissement, le FCTVA est calculé sur les réalisations de dépenses d'investissement de l'exercice 2020, et s'élève à 4 321,79 €. Le produit de la Taxe d'aménagement est quant à lui prévu à hauteur de 2 000 €, là encore c'est le principe de prudence qui est appliqué.
- Les subventions attendues s'élèvent quant à elles à 91 245,41 €. Toutes ces subventions ont fait l'objet des notifications des arrêtés d'attributions.

En dépenses d'investissement:

- Le montant de l'annuité de la dette en capital s'élève à 6 348,22 € réparti ainsi qu'il suit :
 1. Annuité de la dette à moyen terme 6 348,22 €

C'est ainsi que sont inscrits en dépense :

Au titre des reports de crédits :

- Les frais d'étude pour la révision du PLU
- L'acquisition d'outillages techniques
- l'acquisition de mobilier
- Les travaux d'enfouissement des lignes 2eme tranche

Au titre des crédits nouveaux :

- Audit adressage
- Extension éclairage du Poggio
- Rénovation énergétique Mairie
- Travaux aménagement sacristie
- Mise en sécurité du cimetière
- Remplacement d'un défibrillateur

Il faut noter la part de la section investissement qui atteint environ de 35 % du budget total.

Telles sont les principales caractéristiques du budget primitif 2022

Il est proposé au conseil municipal :

D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif 2021 tel qu'exposé ci dessus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres,

D'adopter chapitre par chapitre le Budget Primitif tel qu'exposé ci dessus.

Ainsi fait et délibéré, au jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine



(Handwritten signature)